COMPTE RENDU presse DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2009

Lors du Conseil municipal du 22 juillet 2009, les délibérations suivantes ont été votées :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28/05/2009 : à l'unanimité

<u>DELIBERATION SPECIFIQUE POUR AMENAGEMENT D'UNE VOIE PUBLIQUE – VOIRIE ET RESEAUX- CHEMIN DES SŒURS - INSTITUTION D'UNE PARTICIPATION POUR l'EXTENSION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX : </u>

Considérant que l'implantation de futures constructions d'un lotissement, dans le secteur du Chemin des Sœurs implique la réalisation d'aménagements, notamment l'extension de la voirie existante, des réseaux électricité, eau potable, assainissement et éclairage public.

Tenant compte des participations pour voirie et réseaux précédemment instituées sur d'autres voies publiques communales,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager la réalisation des travaux d'extension de voirie, réseaux (eau potable, assainissement, électricité, éclairage public) dont le coût total est estimé à **QUATRE VINGT SEIZE MILLE EUROS HT (96 000 euros HT)**.

Fixe à 90 % le taux applicable au montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi soit : 4,80 Euros HT le m2.

Arrête comme suit les montants de participation dus par mètre carré de terrain : Terrain A pour partie cadastré ZV 124 d'une superficie de 9 000 m2 soit 43 200 Euros HT. Terrain B et C pour partie cadastrés ZV131 , ZV 61 et ZV 135 d'une superficie respective de 4 400 m2 et 1650m2 soit un total de 6 050 m2 soit 29 040 Euros HT à répartir en proportion des superficie.

DECIDE que le montant des participations dues par mètre carré de terrain sera actualisé lors de la notification, par les syndicats, du montant réels des travaux, après déduction des subventions obtenues.

TRANSFERT DE PROPRIETE SOUS FORME DE RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES DE TERRAINS APPARTENANT A LA SOCIETE PLURIHABITAT – MON LOGIS - SUR LE LOTISSEMENT « CHEMIN DU MOULIN II » AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VERRIERES AUX FINS D'INTEGRATION DE CES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de propriété sous forme de rétrocession à l'euro symbolique au profit de la commune des parcelles du lotissement « Le Chemin du Moulin II » par la Sté PLURIHABITAT – MON LOGIS comme suit :

ZM n°344 de 63 m2 (puisard d'infiltration de voirie),

ZM n°345 de 355 m2 (voirie et trottoirs)

ZM n°346 de 2 683m2 (voirie),

ZM n°347 de 2165 m2 (espace vert),

PREND NOTE que les frais administratifs relatifs à ce transfert de propriété et l'incorporation des parcelles concernées dans le domaine public communal seront à la charge de la Société PLURIHABITAT – MON LOGIS.

TRANSFERT DE PROPRIETE SOUS FORME DE RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE PARCELLES DE TERRAINS APPARTENANT A LA SOCIETE PLURIHABITAT – SACAP - SUR LE LOTISSEMENT « CHEMIN DU MOULIN I » AU PROFIT DE LA COMMUNE DE VERRIERES AUX FINS D' INTEGRATION DE CES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL :

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de propriété sous forme de rétrocession à l'euro symbolique au profit de la commune des parcelles du lotissement « Le Chemin du Moulin I» par la Sté PLURIHABITAT -SACAP comme suit :

ZM n° 250 de 54 m2 (transformateur électrique)

ZM n° 251 de 76 m2 (accès commun aux lots 1 et 2)

ZM n°348 de 296 m2 (voirie et trottoirs)

ZM n°349 de 1 357 m2 (voirie)

PREND NOTE que les frais administratifs relatifs à ce transfert de propriété et l'incorporation des parcelles concernées dans le domaine public communal seront à la charge de la Société PLURIHABITAT – SACAP.

RECRUTEMENT D'UN AGENT AU SERVICE TECHNIQUE EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A l'EMPLOI :

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire de recruter un agent au service technique, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi, pour une durée hebdomadaire de 20 heures et sur une période de 6 mois.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre contact avec le service Pôle Emploi, de signer la convention et le contrat de travail.

LOCAL TERRAIN DE FOOTBALL – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE SECURITE DES VESTIAIRES ET DES DOUCHES :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BERTIN Michel, adjoint chargé de la gestion des équipements sportifs et de loisirs, concernant les différents travaux à effectuer au local foot et prévus au budget,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT les propositions de devis de travaux exposées ci-dessus soit :

Pour la mise aux normes de sécurité de l'électricité :

L'entreprise MILLOT Thierry de VERRIERES devis N° D 09.07.13 pour un montant de 1 563,00 euros HT soit 1 869,34 euros TTC

Pour le remplacement de la porte des vestiaires sécurisée avec serrure 3 points :

L'entreprise S.C.C.G. de SAINT JULIEN LE VILLAS devis n°0906/012 pour un montant de 1 199.19 euros HT soit 1 434.23 euros TTC.

Pour la mise en conformité du local douche arbitre pose de faïence:

L'entreprise VINCENT John de SAINT JULIEN LES VILLAS devis du 6/06/2009 Pour un montant de 570,00 euros HT soit 681,72 EUROS TTC.

SOLLICITE une subvention auprès de M le Président du Conseil Général de l'Aube et auprès de la Fédération Française de Football comme opération subventionnable, au titre de programme de réfection ou modernisation d'équipements sportifs à effectuer en 2009.

<u>CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 2EME</u> <u>CLASSE :</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite au 1/09/2009 d'un agent titulaire à temps complet assurant principalement ses fonctions au centre de loisirs de la collectivité.

Considérant que le poste de l'agent n'a plus lieu d'être puisqu'il ne correspond plus aux nécessités actuelles du service et qu'il faudra donc en demander la suppression au Comité technique paritaire, mais que l'effectif doit néanmoins être complété sur un poste approprié afin d'assurer dans de bonnes conditions la mission de service publique au centre de loisirs.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à compter du 27 juillet 2009,

DE CREER un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps complet soit 35 heures hebdomadaires.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de vacance du poste et de recruter l'agent correspondant.

Informations et questions diverses :

Le Maire :

Départ en retraite :

Danielle JOLY, Directrice du Centre de Loisirs, partira en retraite le 31 août prochain. Madame Christine ROSNET est présentie pour lui succéder à ce poste.

Problème d'incivilité et nuisance sonore nocturne, dégradations et vandalisme:

Un arrêté municipal a été pris le 16/07/2009 portant interdiction de vente ou consommation de boissons alcooliques sur les abords et terrain de tennis, multisports, football, square de la Libération et place René Renault. Il réglemente aussi les attroupements sur ces mêmes lieux où il est affiché désormais.

Des dégradations suite à effraction dans la nuit du 12 au 13 juillet ont été constatées salle polyvalente et au centre de loisirs, une plainte a été déposée à la gendarmerie et une déclaration a été adressée à GROUPAMA assurances.

De nombreux actes de vandalisme ont été constatés récemment : abris bus abîmés, local de tennis vandalisé, bancs tagués, jet de pierres sur des maisons et des habitants de Verrières ont eu leurs containers de déchets déplacés

Intercommunalité:

Dans le cadre de l'étude des possibilités d'intercommunalité pour notre commune, celle concernant le canton de Bouilly se poursuit, une démarche est engagée avec la Communauté d'Agglomération de Troyes (CAT) et une rencontre avec le Conseiller général du canton de

Lusigny est programmée dans les jours prochains pour voir à relancer les travaux sur ce périmètre.

Mme QUESNEL:

Cinémomètre :

A t- on récupéré les données stockées par le cinémomètre depuis qu'il est installé.

Le maire :

Non elles seront examinées ultérieurement. Actuellement nous vérifions son bon fonctionnement.

M SPECTE :

Remplacement de personnel:

Suite à l'arrêt pour maladie d'un agent chargé des entretiens de locaux à l'école maternelle, des entreprises ont été consultées pour l'établissement de devis. L'entreprise DIPRONET a été retenue pour effectuer le travail semaine 35, pour un montant de 557€ TTC.

M LAGOGUEY :

Des fouilles ont eu lieu sur un terrain rue de Saint Martin, a-t- on connaissance d'un projet d'urbanisme déposé.

<u>M le Maire</u> Il n'y a pas de dossier déposé à ce jour en mairie, mais un projet nous a été présenté il y a quelques mois.

Mr Luise:

Voiries:

Les panneaux de signalisation des commerces et des bâtiments communaux sont en cours de réalisation par la société ARTS PLASTIQUES, entreprise de notre commune qui a été retenue.

Une première extension des éclairages publics débute prochainement : il s'agit de l'installation de 3 mâts rues des Cumines, rue des Abeilles et à la jonction des rues des Tilleuls et des Sorbiers.

Séance levée à 22H45.